

Jérémie à Québec, en 1836, par M. Boucher, missionnaire des Postes du Roi, décédé depuis curé de l'Ange Gardien.

On ne sait où il se trouve actuellement et nos recherches pour le découvrir n'ont abouti qu'à nous révéler l'existence aux archives du Séminaire de Chicoutimi, d'une analyse succincte qu'en avait probablement faite M. Boucher. Connaissance prise de cette analyse, nous n'en déplorons que plus amèrement la perte du document.

Nous voulons espérer encore que ce registre n'est qu'admiré, et nous faisons un pressant appel à tous les amis de notre histoire, les conjurons de nous venir en aide dans nos recherches. Pour faciliter leur travail et faire revivre leurs souvenirs, nous transcrivons ici la mention, apposée par le P. de La Brosse, sur la première page du registre :

Miscellaneorum liber

ejus index ad calcem folio 173 positus est à J. B. de la Brosse hujus missionis in Dominii Regii stationibus pastore qui singula, quæ quidem reperit, calculo arithmetico annotavit, ut facilius per indicem inveniantur quæsitæ.

Au verso de cette même feuille on lisait :

+

JESUS MARIA

1686

Ex dono Dni Lecartier, Miss. Taduss. S. J. ut patet ex adscripto ad calcem.

Toute communication relative à ce registre sera reçue avec reconnaissance par M. Emile Castel, Boîte 848, Québec, ou par M. l'abbé C. O. Gagnon, à l'Archevêché de Québec.

RENSEIGNEMENT.

Les *Ephémérides liturgiques* ont confirmé, dans le numéro de janvier 1890, ce qu'elles avaient dit l'année dernière, à savoir que quelle que soit la manière de chanter les litanies de la Très Sainte Vierge, soit que l'on répète *ora pro nobis* après chaque invocation, soit qu'on le dise une ou plusieurs fois après trois invocations et même plus, on gagne toujours les indulgences. Interrogée de nouveau à ce sujet, la S. Congrégation des Indulgences a confirmé les réponses qu'elle avait plusieurs fois données en ce sens, à ce sujet, mais de vive voix.